

DELIBERATION N° 95/26/06-06 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE JUMELAGE

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les statuts du Comité de Jumelage prévoient la représentation de neuf membres issus du Conseil Municipal.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- de désigner les neuf représentants suivants au Comité de Jumelage :*

- . Madame SURGET Martine*
- . Monsieur PAGOT François*
- . Monsieur LACHAISE Jean*
- . Monsieur REINSTADLER Pierre*
- . Monsieur DEFFOUN Denis*
- . Madame POULLAILLON Chantal*
- . Monsieur SIMON Pierre*
- . Madame ENGASSER Geneviève*
- . Monsieur FRESSON Vincent*